

# Pourquoi souscrire à de l'assurance-vie?

La notion d'assurance-vie nous ramène souvent à la désagréable impression de parler de la fin de notre vie, notre propre décès. On peut comprendre que le sujet manque parfois d'intérêt, voire même être délicat pour certaines personnes. Alors pourquoi ne pas l'aborder autrement ?

**A**ssurance signifie aussi protection. Protéger sa famille, conjoint et enfants, afin que l'investissement le plus important d'une vie pour la majorité des gens ne devienne un fardeau pour les autres membres de la famille déjà éprouvés par la perte d'un être cher. Vous êtes-vous déjà demandé si votre famille risquerait de perdre la résidence familiale si vous décédiez subitement ? Sans votre revenu actuel, votre conjoint(e) aurait-il(elle) les moyens d'assumer l'hypothèque mensuelle ?

Aucune loi ne vous oblige à souscrire à une assurance-vie, c'est bien connu. Cependant, si vous avez des enfants et qu'ils sont encore à votre charge (aujourd'hui, il n'y a plus d'âge limite pour être un enfant à charge) cette protection est indispensable pour maintenir leur niveau de vie et subvenir à certains autres besoins, particulièrement si vous détenez le revenu le plus important du couple. Et que dire si vous êtes monoparentale!

Le capital d'assurance-vie permettra à vos proches de garantir non seulement le paiement de l'hypothèque mais tous les autres frais liés à la propriété : taxes, frais d'entretien et toutes les autres dépenses connexes.

La couverture d'assurance idéale est celle qui vous permettra de protéger la valeur nette de votre succession, d'atténuer l'impact fiscal au décès, de rembourser les dettes accumulées, de payer les coûts directement liés au décès (frais funéraires et de notaire, dépenses de succession) et voire encore, de laisser un montant substantiel à vos héritiers pour leur permettre de vivre leur deuil sans trop de stress créé par une situation financière devenue délicate.

Si jamais vous n'étiez pas bien protégé, qu'advient-il de l'hypothèque ? Pensez-vous que votre conjoint(e) et les enfants seraient en mesure de vendre la maison suffisamment rapidement afin de se libérer de ce legs «empoisonné»? Vous êtes la seule personne qui peut répondre à cette question.

Par contre, si votre protection est adéquate, votre legs deviendra plus significatif que la valeur de la résidence elle-même, car elle couvrira aussi les frais et autres engagements inhérents à la propriété.

Bien évidemment, la couverture d'assurance-vie que vous choisirez de souscrire est celle qui correspondra à VOS besoins et VOTRE budget. Comment avoir la certitude que VOTRE couverture d'assurance vie est adéquate ? Comment évaluer VOS besoins ?

Tout d'abord, prenez en considération les éléments de base normalement évalués: votre coût de vie actuel et votre revenu annuel. Si le décès de votre conjoint était survenu hier, quel serait le «manque à gagner» du ménage ? L'évaluation du revenu de la personne qui décèdera doit être faite dans le but de permettre aux membres de sa famille immédiate de maintenir leur niveau de vie à long terme.

Établissez également un budget précis de vos dépenses annuelles car il vous faudra tenir compte des dépenses qui disparaîtront mais aussi de celles qui s'ajouteront.

Lors de ce processus d'analyse, il est primordial de mettre les composantes émotives en veilleuse et de transformer la question d'assurance-vie en une don-

née mathématique, de la même façon que vous l'avez fait lors de l'achat de votre résidence: vous n'auriez pas fait cette acquisition si vous n'aviez pas évalué correctement vos liquidités, votre capacité d'emprunt et votre capacité de remboursement à long terme. Encore une fois, la bonne question est de vous demander si vos héritiers seront en mesure de conserver ce bien si chèrement acquis.

En matière d'assurance-vie, chaque cas en est un d'espèce, c'est SEULEMENT sur une base individuelle que l'on peut établir si une personne est convenablement protégée.

Soyez à l'aise de parler d'assurance-vie avec votre conseiller en sécurité financière: c'est son travail de vous guider dans l'évaluation de vos besoins et dans le choix du ou des produits qui y répondront adéquatement. Tout un éventail de produits présentés par une multitude de compagnies s'offre à vous! Et entre vous et moi, vous avez autre chose à faire que de passer des soirées et des journées de congé à lire et à comparer des prospectus.

Parler d'assurance-vie ne vous fera pas mourir j'en suis la preuve vivante!



**Karine Marcotte, B.A.A.**  
Conseillère en sécurité financière  
Les Services Financiers CAP  
Représentante en épargne collective  
pour le compte de SFL Placements  
kmarcotte@bellnet.ca  
www.sfcap.ca

 <p><b>Maison Regaudie</b> Courtier immobilier</p> <p>RE/MAX TMS Agence immobilière</p> <p>QSC Tranquill-T Certains conditions s'appliquent</p>  <p>CELLULAIRE: 514-781-4207 regaudie.com BUREAU: 450-430-4207</p>	<p>1025 De la Mairie <b>BLAINVILLE</b></p>  <p>Grand jumelé, 3ch, grand terrain, cuisine moderne, pris de SOL: école, parc, autobus, bibliothèque, piscine, magasin, piscine, trails... MLS 8623961</p> <p><b>239 000\$</b> négociable Faites une offre!</p>	<p>30 12<sup>e</sup> Avenue <b>ST-HIPPOLYTE</b></p>  <p>Beau terrain de + 90 000 p.c. Avec petit lac privé, 15 min. de St-Jérôme. MLS 8096233</p> <p><b>277 000\$</b></p>	<p>2758 Rang St-Jacques <b>ST-JACQUES</b></p>  <p>Grand 3 ch., cuisine de rêve, de l'espace pour tous, garage, grand sous-sol, beaux terrains A 5 min. de la 25. MLS 872 1049</p> <p><b>258 500\$</b></p>	<p>10760-15762 Hubert-Aquin <b>MIRABEL</b></p>  <p>Construction 2011, 2ch, plus bachelier au demi-sous-sol à voir. Soyez privilégiés pour le prix d'un logement! MLS 871 7885</p> <p><b>297 000\$</b></p>
--	---	---	--	--